

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 7
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Vice-Présidente, en la salle de réunion de l'Agora à saint aubin de Blaye.

Date de convocation : 29 juin 2020

**Etaient Présents : Mmes DERVILLE- GOT – GUILLEN - LABARRIERE – MONSEIGNE-
QUENTIN.
M LABRIEUX**

**Absents représentés : Mme de ROFFIGNAC pouvoir à Mme GUILLEN, M. RENARD pouvoir à
Mme MONSEIGNE, M. Jean-Jacques CORSAN pouvoir à Mme Pascale GOT**

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN

Délibération N°2020-02-26: Lancement de l'étude « Caractérisation et cartographie des têtes de bassins versants du SAGE Estuaire de la Gironde» et demandes de subventions associées

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et ses dispositions ZH7 et ZH10 ;

Vu le caractère particulier donné par le SAGE aux têtes de bassin versant, du fait de leur forte contribution à la régulation des débits, à la qualité des milieux aquatiques et rivulaires ainsi qu'aux équilibres écologiques.

Considérant l'étude portée par le SMIDDEST en 2015-2016 ; étude ayant abouti à une synthèse de la bibliographie existante sur la question de définition des têtes de bassin versant, à une identification des différentes unités morphostructurales qui constituent les deux rives de l'estuaire ainsi qu'au développement et à l'application d'une méthode sur un territoire « test », celui du syndicat mixte des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline.

Considérant que cette étude doit permettre la poursuite de ce travail sur l'ensemble du territoire du SAGE ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

Article 1. D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude permettant de poursuivre le travail amorcé en 2015 et de dresser une cartographie des Têtes de Bassins Versants (TBV) à l'échelle du périmètre du SAGE (ou sur des bassins versants jugés prioritaires), avec une pré-localisation des zones humides potentielles de TBV ;

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à en confier la réalisation à un bureau d'études spécialisé par marché à procédure adaptée et pour un montant maximum de 30 000 € TTC inscrit au budget annexe Eau 2020 ;

Article 3. D'approuver le plan de financement suivant:

Coût de l'étude : 25 000€ HT 30 000€ TTC

Plan de Financement : Agence de l'Eau Adour Garonne minimum 50% du HT min. 12 500 €

Région Nouvelle Aquitaine 20% du HT 5 000 €

Autofinancement SMIDDEST max 30 % du HT et TVA max.12 500€

Article 4. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour la réalisation de l'étude, les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que du Conseil Départemental de la Gironde et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour des soutiens additionnels ;

Article 5. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Saint-Aubin-de-Blaye, le 7 juillet 2020

La Présidente

Françoise de Roffignac

Mme. la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.